Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le CFC de photographe est maintenu

Début 2008, l'avenir de l'apprentissage de photographe a fait l'objet d'un large débat. L'OFFT avait en effet mis en consultation la suppression de ce CFC au profit d'un brevet fédéral de photodesigner. La conseillère d'Etat Anne-Catherine Lyon, avec les représentants romands de la branche, a fortement défendu le maintien de cette formation. Face à cette mobilisation et constatant cette divergence, l'OFFT a décidé de maintenir la filière CFC, tout en demandant à ce qu'elle soit révisée.

« Apprentissage de photographe : quel avenir ? » La table ronde organisée en avril 2008 sous l'égide du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) en partenariat avec les représentants romands de l'association des photographes professionnels suisses (PpS) avait permis de développer la thématique de l'avenir de la formation en apprentissage de photographe, au moment où l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) mettait en consultation sa suppression au profit d'une formation post-CFC de photodesigner.

Suite à la demande d'abrogation du règlement d'apprentissage de photographe et du programme d'enseignement professionnel correspondant déposée en juillet 2007 par PpS et l'Association des créateurs photographes (vfg), l'OFFT avait mené une procédure d'audition. La majorité des participants à cette procédure avaient accueilli favorablement cette proposition.

L'évaluation des prises de position révélait toutefois une très large différence de conception concernant l'avenir de cette formation entre Alémaniques et Romands. En effet, alors que les représentants romands, minoritaires, proposaient le maintien de la formation professionnelle initiale (CFC) de photographe, leurs collègues alémaniques, majoritaires, plaidaient pour sa transformation en un examen professionnel supérieur de photodesigner.

Suite à ces diverses prises de position la conseillère fédérale Doris Leuthard, ministre de tutelle de l'OFFT, a pris la décision de maintenir en vigueur les règlements et programmes relatifs à l'apprentissage de photographe jusqu'en 2013, intervalle pendant lequel règlements et programmes devront être révisés pour correspondre aux besoins actuels de la profession. Etant donné que la partie alémanique de l'Association suisse des photographes souhaite se concentrer sur le plan de la formation

professionnelle supérieure, la conseillère fédérale demande également qu'un nouvel organe professionnel (ORTRA), actif sur le plannational, soit créé pour prendre en main la réforme de la formation professionnelle initiale de photographe.

Le Conseil d'Etat, par l'intermédiaire d'Anne-Catherine Lyon, cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture, ainsi que les représentants romands des milieux professionnels concernés, se félicitent de cette décision qui va permettre au pôle de compétences national et international que représentent le Centre d'enseignement professionnel de Vevey (CEPV) et son Ecole de photographie de poursuivre son enseignement et son développement.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 10 octobre 2008

DFJC, Anne-Catherine Lyon, conseillère d'Etat, 021 316 30 01 - Michel Berney, directeur du Centre d'enseignement professionnel de Vevey, 079 249 19 58. Association romande PsP: Yves Ryncki, 021 311 18 80, Thierry Froidevaux, 021 626 26 66